

## A LIRE ATTENTIVEMENT

Chers collègues arbitres,

Votre dossier médical pour la saison 2018-2019 est à télécharger sur le [site du District](#).

Vous réalisez l'examen médical selon le nouveau protocole depuis la saison 2011-2012.

Il est indispensable de remplir de façon précise le questionnaire médical confidentiel en y indiquant notamment tout événement pathologique qui serait intervenu durant l'année écoulée.

De plus, l'examen médical doit impérativement renseigner de façon complète chacune des cases « facteurs de risque ».

Dans ces conditions, selon les indications de la rubrique APPAREIL CARDIO-RESPIRATOIRE de la page 3 du dossier médical, le médecin qui pratique l'examen vous indiquera si vous devez réaliser un électrocardiogramme avec éventuellement une épreuve d'effort.

***Si vous devez fournir un ECG, vous devez joindre le tracé et son interprétation médicale.***

**Il appartient individuellement à chaque arbitre :**

1) De prendre connaissance de la note d'instruction et des informations qui lui sont destinées.

2) D'éditer :

- La lettre à remettre au médecin chargé de l'examen médical.

- La fiche médicale

3) **D'expédier, dès la visite effectuée, le dossier médical complet (3 feuillets + si nécessaire l'ECG et son interprétation) dûment complété sous pli confidentiel au District du Val d'Oise de Football.**

J'attire une fois de plus votre attention sur le fait que toutes ces démarches administratives devront être réalisées **avant le 31 août 2018** afin que votre club d'appartenance soit en règle avec le Statut de l'Arbitrage.

**Votre dossier médical doit parvenir au DVOF avant le 29 août 2018.**

De même, nous vous demandons de bien lire les renseignements vous concernant sur la demande de licence et en cas de modification d'identité, nous vous prions de bien vouloir en faire part à la CDA.

En cas de problème, vous pouvez nous contacter le mardi au DVOF de 18H00 à 20H00 (01 34 08 37 71), ou joindre en dehors de ces horaires Jules CEIA (06 09 70 14 24) ou Valérie CAZENAVE (06 14 22 40 47).

Si vous décidez de cesser l'arbitrage, je vous remercie de bien vouloir nous informer de votre décision par courrier ou courriel le plus rapidement possible.

**Je vous donne rendez-vous le 9 juin 2018 à Eragny (09h00), pour la réunion de fin de saison (Mail déjà envoyé).**

Le Président de la CDA  
Jean Claude GUILLEMET